



Sénégal

Tel : +221 77 375 57 71

<https://eagle-senegal.org/>

<http://www.eagle-enforcement.org/>



Rapport Annuel 2024

Sénégal

Table des matières

1. Introduction	2
2. Résultats principaux	3
3. Investigations	4
4. Opérations	6
5. Juridique	10
6. Management et formation	16
7. Médias	22
8. Relations extérieures	24
9. Conclusion	25



EAGLE
Sénégal

1. Introduction

EAGLE Sénégal, depuis son établissement en 2013 en tant que membre actif du réseau EAGLE Network, s'est imposée comme un acteur essentiel dans la protection de la faune au Sénégal. En rejoignant ce réseau d'envergure, EAGLE Sénégal est devenu le sixième projet de l'organisation, illustrant ainsi sa contribution significative en se basant sur le modèle EAGLE.

Les objectifs d'EAGLE Sénégal sont :

- L'identification à grande échelle de tous les trafiquants de perroquets et autres oiseaux, d'ivoire, de peaux de grands félins et autres produits fauniques illicites et la production de preuves flagrantes en cas de procès ;
- Le renforcement de capacités des forces de défense et de sécurité ainsi que des acteurs judiciaires en matière de criminalité faunique ;
- La facilitation des arrestations des délinquants fauniques ;
- La facilitation des poursuites en justice et le suivi de l'exécution des décisions rendues ;
- L'éveil de l'attention du public sur l'application effective de la loi faunique et sur les risques encourus, de même que sur les sanctions en matière faunique.

L'année 2024 a été marquée par des opérations, des formations, des appuis et le renforcement des collaborations mises en place depuis 2014 avec le Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (Direction Générale de la Police Nationale, Sûreté Urbaine, Unités Spéciales et Commissariats centraux). Les relations avec les Ambassades du Royaume Uni (Service Politique), des Etats Unis d'Amérique à Dakar (Service politique et Douanes), des Pays-Bas (Service Politique) et de la République de France (Service de Sécurité Intérieur) se poursuivent. Le renforcement des collaborations a permis cette année, la multiplication des formations en criminalité fauniques de divers services de sécurité et à l'appui des opérations de répression de cas de criminalité faunique.

Le travail de EAGLE Sénégal a été soutenu par : WILDCAT, OAK, LRF, OAT et AVAAZ.

2. Résultats principaux

- Au cours de l'année 2023, un total de **358** investigations ont été organisées à travers **124** missions sur toute l'étendue du territoire. Ces investigations ont permis d'identifier plus de **252** personnes qui s'activent dans le trafic de faune et/ou en lien avec des trafiquants de faune ou braconniers importants.
- En 2024, le projet a appuyé les forces de défense et de sécurité à la réalisation de **02** opérations de lutte contre le trafic de faune qui ont permis l'interpellation de onze (**11**) présumés trafiquants dont les huit (08) seront libérés avant la fin de la garde à vue. Il convient de noter qu'il s'agit dans le premier cas de l'exécution d'une commission rogatoire internationale dans le cadre d'un trafic d'anguille. Le deuxième cas concerne un trafic transnational de faune. Ces interpellations ont permis la saisie d'une (**1**) peau de léopard, de deux (**2**) peaux de serval et d'une (**1**) peau d'hyène.
- Parmi les trois (**03**) personnes poursuivies pendant ce premier semestre, les deux (02) ont été condamnées chacun à une peine d'emprisonnement de six (06) mois avec sursis et le dernier est en détention en attendant son extradition. La politique d'EAGLE visant la dissuasion, notamment par l'application de peines sévères aux trafiquants, cet aspect demeure primordial. Parmi les personnes interpellées, nous pouvons noter un chinois, un Guinéen et un Sénégalais.
- Consécutivement à ces interpellations, les juristes de l'ONG ont appuyé les autorités compétentes dans les procédures et les suivis de cas. Il en est ainsi dans le cadre des expertises apportées aux douanes. En effet, EAGLE a appuyé à trois reprises la subdivision des douanes de l'Aéroport Internationale Blaise Diagne de DIASS (AIBD) suite à la saisie de cargaisons d'aileron de requin. EAGLE a aussi apporté son expertise dans le cadre de l'identification des ailerons de requin. Lors des expertises apportées à la douane sénégalaise, les personnes en causes ont procédé à une transaction financière.
- Dans le cadre du renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité, EAGLE a procédé à **05** formations en lutte contre la criminalité faunique au bénéfice de **161** forces de défense et de sécurité ainsi que des personnes d'autres organisations ou corporations.
- **66** pièces médiatiques représentent les résultats des opérations et les productions d'EAGLE en 2023.
- L'ONG EAGLE continue de collaborer avec les autorités sénégalaises en tenant régulièrement des entrevues avec les différentes autorités : Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique, Ministère de la Justice et Ministère de l'Intérieur et de la

Sécurité Publique. Des relations sont également entretenues avec les missions diplomatiques notamment les Ambassades des Pays-Bas, du Royaume Uni, de France, des USA, la Délégation de l'Union Européenne et l'ONUUDC. A cet effet, EAGLE a rencontré **46** partenaires dans le cadre des relations extérieures en **2024**.

3. Investigations

L'un des objectifs majeurs d'EAGLE Sénégal est d'identifier les principaux trafiquants de faune et de relever contre eux des preuves tangibles pouvant servir à leur condamnation.

En 2024, les enquêtes et les observations de terrain révèlent que les peaux de grands félins et de petits félins ainsi que l'ivoire d'éléphant restent les produits les plus trafiqués au Sénégal. EAGLE Sénégal a renforcé sa collaboration avec les autres projets du réseau EAGLE afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune au Sénégal et les réseaux internationaux.



Indicateur

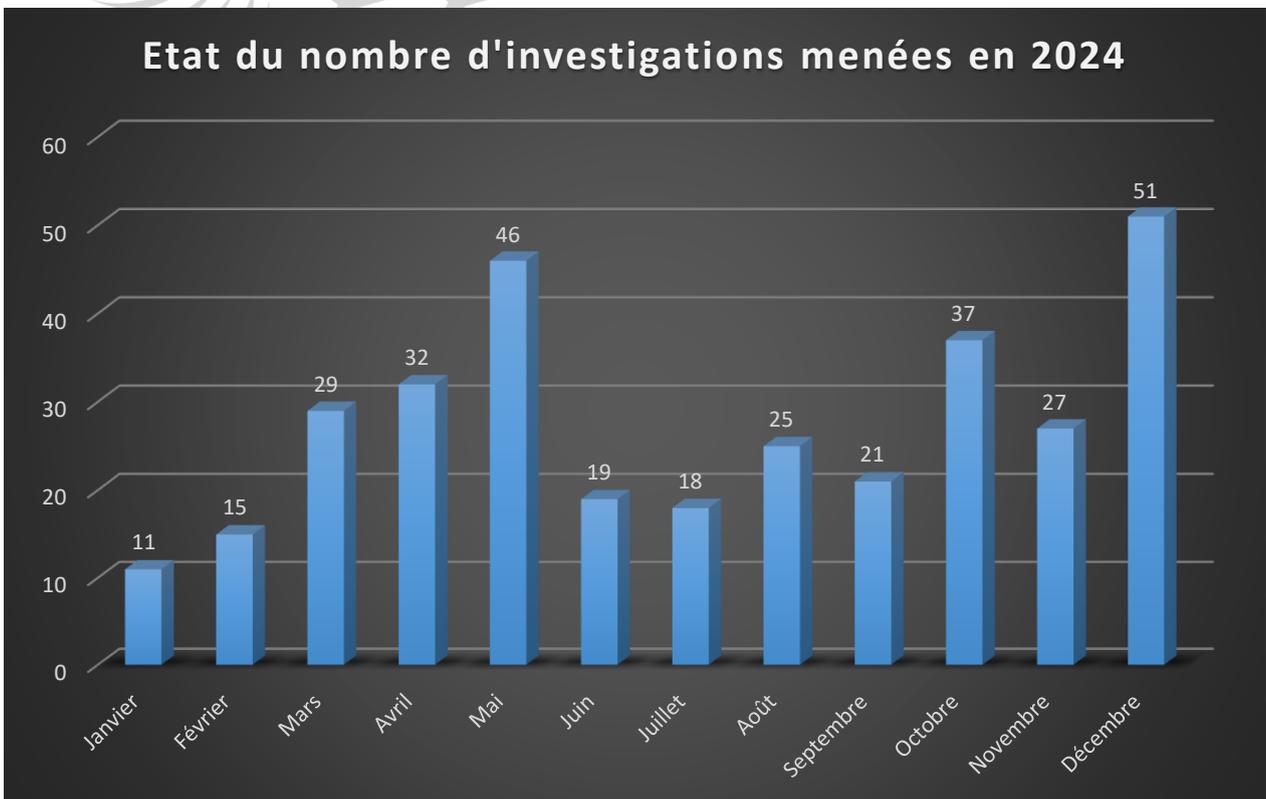
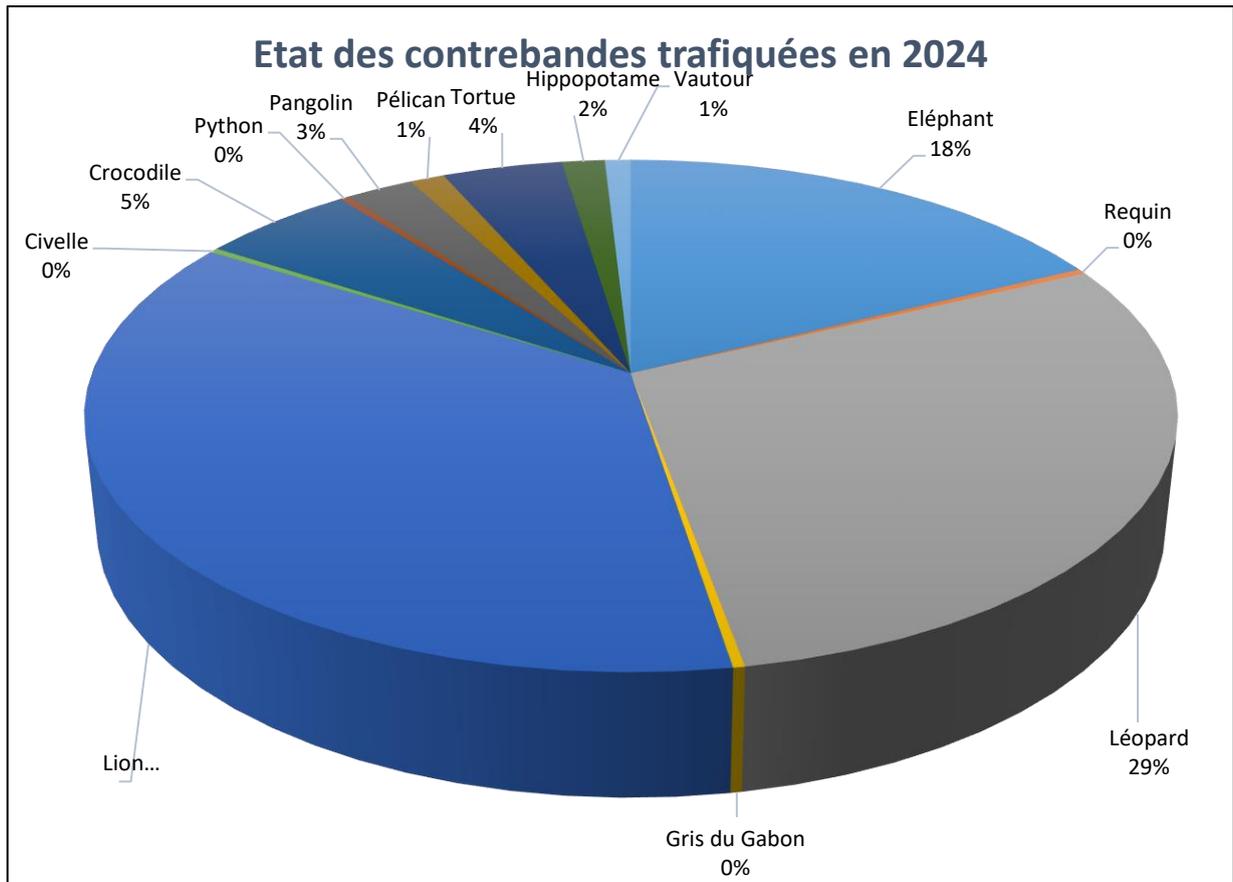
Nombre d'investigations menées	358
Investigations ayant abouti à une opération	02
Nombre de nouveaux trafiquants identifiés	252

Sénégal

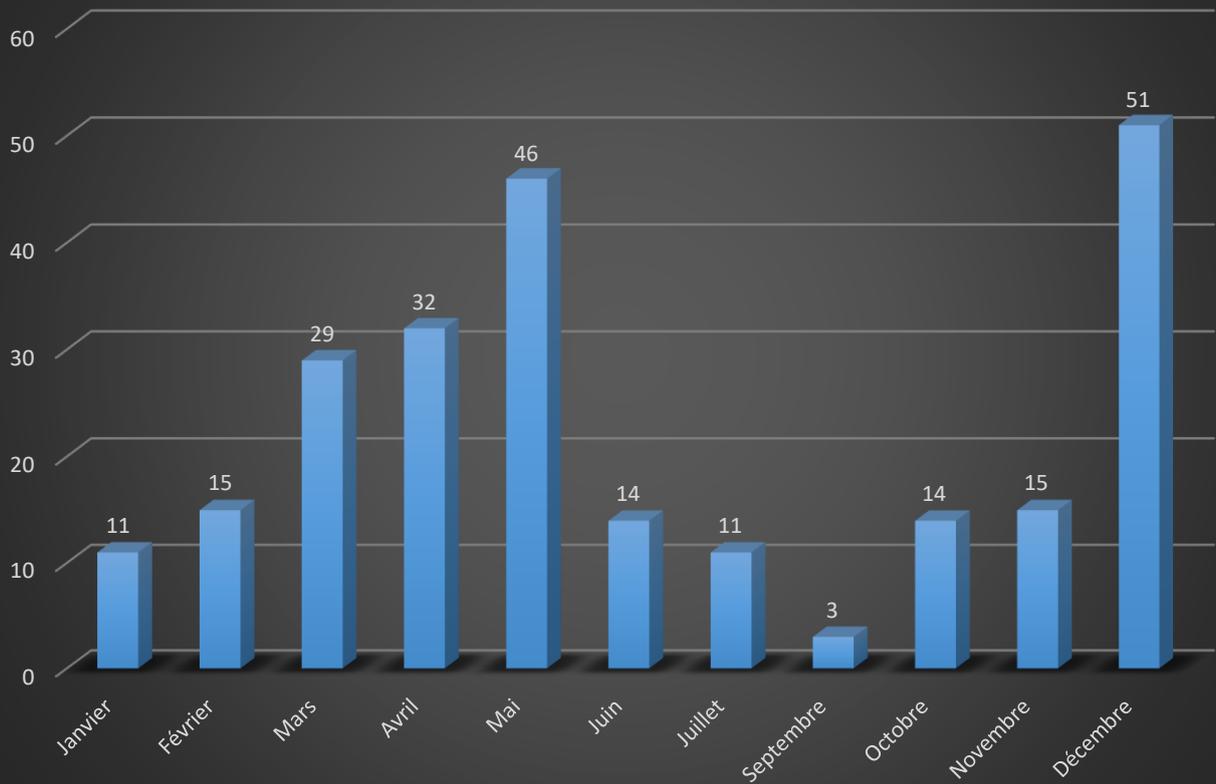
- **358** investigations ont été réalisées dans les **14** régions du Sénégal sur le trafic d'ivoire, de peaux d'espèces intégralement protégées et d'animaux vivants (mammifères-reptiles). **252** nouveaux trafiquants de grandes et moyennes envergures ont été identifiés.

Sur ces **252** nouveaux trafiquants identifiés, **11** trafiquants ont été arrêtés en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de plusieurs espèces animales intégralement et partiellement protégées

Analyse rapide



Etat du nombre de trafiquants identifiés en 2024



4. Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations	02
Nombre de trafiquants arrêtés	11
Nombre de trafiquants en fuite	00

11 trafiquants ont été arrêtés en 2024 grâce à l'organisation de **02** opérations. Les opérations sont réalisées sous couvert du Parquet et sur le terrain par une équipe conjointe comprenant EAGLE, les commissariats et leur brigade de recherche (BR), et le Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique.

- **En 2024, 02 opérations.**
- **Le 11 Mars 2024**, EAGLE SENEGAL a appuyé la subdivision des douanes de l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass (AIBD) suite à un contrôle portant sur une cargaison de trois (03) tonnes des ailerons de requin et de raies en partance pour Hong Kong. A cet effet, EAGLE a donné son expertise sur l'identification des ailerons de requin.



- **Le 29 Avril 2024**, dans le cadre de l'exécution d'une commission rogatoire International afin de mettre en évidence un important trafic international de civelle ayant des ramifications au Sénégal, une opération majeure a été menée au Sénégal par la Direction de la Police Judiciaire du Sénégal, les autorités judiciaires françaises et grâce aux informations d'enquêtes parallèles fournies par EAGLE Sénégal, remises à la Police Judiciaire pour neutraliser la branche Sénégalaise de ce commerce hautement lucratif. Cette opération a permis l'interpellation de neuf (09) personnes de nationalités Sénégalaises et étrangères et la saisie d'un important lot de matériels destinés à l'élevage, au stockage et au transport aérien des anguilles ainsi que la saisie de documents administratifs destinés à l'exportation illégale des anguilles vers l'Asie. Ces opérations d'interpellation et de perquisition se sont déroulées dans la capitale sénégalaise, en région et dans plusieurs banlieues dakaroises. A la suite ces opérations d'interpellation, une personne de nationalité asiatique a été placée en garde à vue et son extradition vers la France dans le cadre de la commission rogatoire internationale est envisagée. Un mandat d'arrêt serait lancé contre un ressortissant étranger.



- **Le 24 Mai 2024**, une équipe mixte composée des éléments du commissariat central de Kédougou, de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts, de Chasse et de la Conservation des Sols avec l'appui de EAGLE SENEGAL a mené une opération d'arrestation. Cette opération a permis l'interpellation d'un suspect de nationalité sénégalaise dénommé Boubacar CISSE sans difficulté. Le deuxième suspect dénommé Sana CAMARA de nationalité Guinéenne qui a tenté de s'échapper a été interpellé après une course poursuite. Les mis en causes ont



été arrêtés avec une (01) peau de léopard, deux (02) peaux de serval et un (01) peau d'hyène. Les mis en causes ont été auditionnés et déférés, après leur période légale de garde à vue, au parquet du tribunal de grande instance de Kédougou. Après leur face à face avec le procureur, ils ont été inculpés et placés sous mandat de dépôt pour importation, détention, circulation et tentative de commercialisation d'espèce intégralement protégée. Leur audience a été fixée le 29 Mai 2024 par devant le tribunal d'instance de Kédougou.

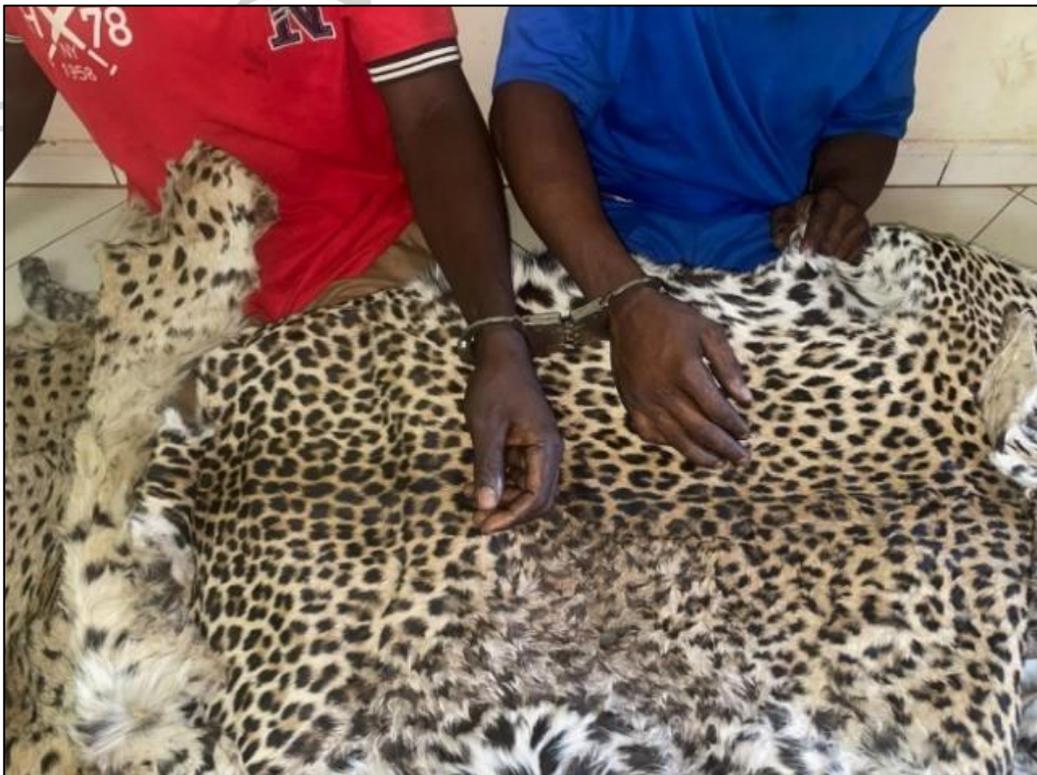
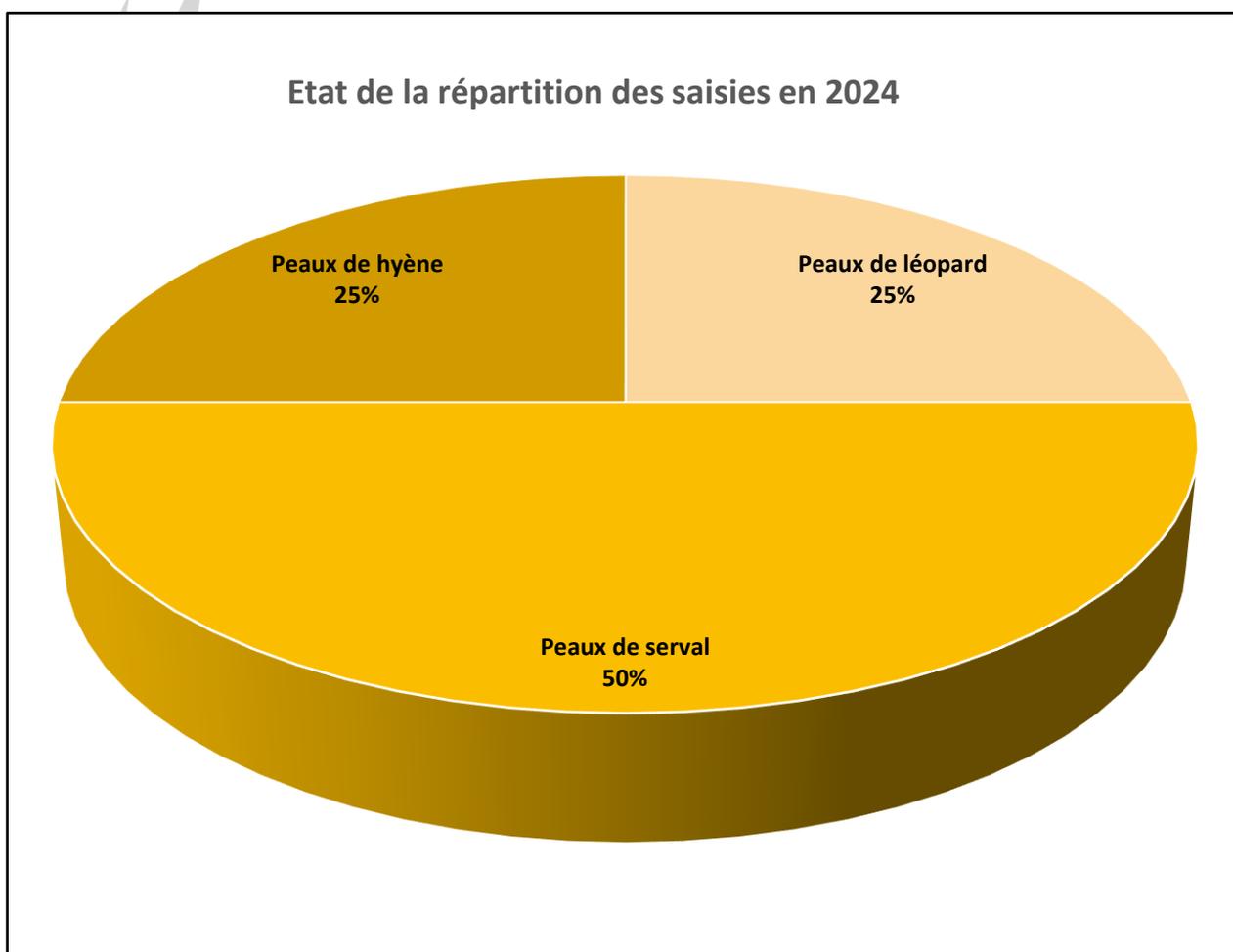


Tableau de répartition des saisies de contrebandes par opération en 2024

Operations Spaces	Commission rogatoire du 29 Avril 2024	Operation Sana CAMARA et Boubacar CISSE du 24 Mai 2024
Peaux de serval	X	2
Peaux de leopard	X	1
Peaux de hyène	X	1

Analyse rapide



5. Juridique

Indicateur

Nombre de suivis d'audience	02
Nombres de trafiquants derrière les barreaux avant déferrement et placement sous mandat de dépôt au parquet	03
Nombre de trafiquants derrière les barreaux après jugement et condamnation	00
Nombre de trafiquants ayant été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis	02
Nombre de trafiquants en attente de procès	00
Nombre de trafiquants en fuite	00
Nombre de transactions financières avec le Ministère de l'environnement éteignant toute action en justice	00

- En 2024, plusieurs mouvements ont été constatés dans la cellule juridique d'EAGLE. Toutefois à la fin de l'année 2024, la cellule est constituée de 02 juristes stagiaires.
- Le suivi et l'appui des autorités sont assurés par la cellule juridique d'EAGLE de plusieurs manières :
 1. Transmission des preuves d'existence d'une infraction faunique ;
 2. Transmission des éléments du dossier et des circonstances aggravantes ;
 3. Appui à la rédaction des PV ;
 4. Mise à disposition d'analyses juridiques et de notes d'information selon les affaires ;
 5. Suivi des procès, visites régulières des trafiquants incarcérés ;
 6. Communication permanente avec les autorités ;

7. Formation des magistrats, des policiers, des gendarmes, des agents des Parcs Nationaux et des agents des eaux et forêts etc.

- Avec seulement **11** personnes interpellées à la suite de **02** opérations, **02** ont été condamnées à des peines d'emprisonnement avec sursis. Le ratio des condamnations est faible eu égard à la gravité des faits qui ont été commis. La durée moyenne de prison est en dessous de la moyenne encourue. Aucune condamnation à une peine ferme n'a été noté en 2024. Ces faibles peines sont la conséquence d'un manque de prise de conscience de certains juges du siège malgré la bonne collaboration avec les parquets et les administrations poursuivantes. Toutefois, il faut constater que l'application de peines exemplaires dépend du tribunal et de son président. Certaines juridictions appliquent une tolérance zéro en matière faunique alors que d'autres privilégient une peine d'amende ou de sursis.
- L'analyse des nationalités impliquées en 2024 montre que le trafic concerne des étrangers en majorité. Il ressort toutefois que des nationaux sont impliqués et les ramifications touchent d'autres pays. Le rôle des trafiquants nationaux est essentiellement de fournir les acheteurs qui sont souvent d'autres nationalités et disposent de contacts à l'étranger pour la revente illégale. Il importe que les autorités nationales tirent les conclusions nécessaires afin de garantir la sauvegarde du patrimoine faunique national et de lutter contre le commerce transnational.

La cellule juridique a suivi les cas en question qui sont :

- **Affaire Anguilles commission rogatoire internationale**
- **Le 29 Avril 2024** vers 11h 00 mn, dans le cadre de l'exécution au Sénégal d'une Commission rogatoire internationale portant sur le trafic illicite de civelle Arcachon avec des connections au Sénégal, une opération a été menée par une équipe mixte composée des autorités judiciaires Françaises, les autorités policières du Sénégal avec l'appui des éléments de l'ONG EAGLE-Sénégal dans la capitale Sénégalaise, en banlieue dakaroise et en région. A la suite des opération d'interpellation et de perquisitions, neuf (09) personnes de nationalité sénégalaise et étrangère ont été arrêtées. Les perquisitions ont permis la saisine du matériel servant à l'élevage, au stockage et à l'exportation des civelles
- A la suite des auditions, trois personnes ont été placées en garde à vue par la police et les autres ont été libérées.

- **Le 01^{er} Mai 2024**, les deux mis en cause ont été relâchés et la garde à vue du ressortissant étranger a été prorogée pour une éventuelle extradition.
- **Affaire MP et DEFCCS contre Sana CAMARA et Boubacar CISSE**
- **Le 24 Mai 2024**, à 13h 30 mn à Kédougou, une opération mixte a été menée par les éléments du commissariat central de Kédougou (BR), par la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS) et l'appui de l'ONG EAGLE Sénégal, au restaurant Dalis. Les forces de sécurité déployées sur les lieux ont rapidement procédé à l'interpellation des nommés Boubacar CISSE et Sana CAMARA respectivement de nationalité guinéenne et sénégalaise en flagrant délit de détention, circulation, importation et commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement et partiellement protégées notamment une (01) peau de léopard, deux (02) peaux de serval et une (01) peau d'hyène conformément à l'article L.32 du code de la chasse et de la protection de la faune. Les dépouilles saisies sont celles d'espèces intégralement et partiellement protégées par ledit code. Ce même jour, deux (02) perquisitions ont été effectuées chez Sana CAMARA et Boubacar CISSE respectivement aux quartiers Mosquée et Fadiga. Aucune peau ou produit de contrebande n'ont été découvertes.
- **Et le même jour**, les nommés Boubacar CISSE et Sana CAMARA ont été auditionnés respectivement par la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS) et le Commissariat Central de Kédougou. La valeur des produits était estimée à **870.000 francs CFA** sur le marché local.
- **Le 27 Mai 2024**, les mis en cause Boubacar CISSE et Sana CAMARA ont été déférés devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kédougou après leur durée légale de garde à vue. Le même jour, les mises en cause ont été placés sous mandat de dépôt.
- L'audience est prévue le mercredi 29 Mai 2024.
- Advenue cette date, le Tribunal d'Instance de Kédougou a mis l'affaire Ministère Public et la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conversation des Sols (DEFCCS) c/ Boubacar CISSE et Sana CAMARA en état d'être jugée. Le Tribunal a interrogé et instruit les prévenus sur leurs identités et sur les faits. Les débats au fond et les plaidoiries se sont tenus correctement à la barre du Tribunal d'Instance de Kédougou. Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conversation des Sols (DEFCCS) a déposé ses conclusions, elle était présente à l'audience.
- Après les débats d'audience, le Tribunal d'Instance de Kédougou a renvoyé l'affaire au 5 juin pour le prononcé du délibéré.

- Advenu ce jour, le Tribunal d’instance de Kédougou a vidé l’affaire au siège.
- Le Tribunal d’instance de Kédougou a rendu la décision qui suit :

Statuant publiquement et contradictoirement contre les prévenus Sana CAMARA et Boubacar CISSE et à l'égard de la partie civile en matière correctionnelle et en premier ressort ;

En la forme

- Déclare l'action publique recevable et la procédure régulière ;

Au fond

- Déclare les prévenus coupables des faits d’importation, de détention et de commercialisation d’espèces intégralement et partiellement protégées sans autorisation ;
- Les condamne à une peine de six (06) mois assortis de sursis ;
- Reçoit la constitution de partie civile de la SEFCCS de Kédougou ;
- Condamne les prévenus à lui payer solidairement la somme de 500.000 francs CFA au titre des dommages et intérêts ;
- Ordonne la confiscation des dépouilles et trophées saisis et les met à la disposition de la SEFCCS de Kédougou ;
- Fixe la contrainte par corps au maximum.

- **Appui aux Partenaires de EAGLE Sénégal :**

- EAGLE SENEGAL a appuyé ses partenaires à la suite de plusieurs saisies effectuées. Il en est ainsi :
- **Le 12 mars 2024**, la Subdivision des Douanes de l’AIBD a saisi environ trois (03) tonnes d’ailerons de requin et de raie à l’exportation vers Hong Kong.
- Sur réquisition de la subdivision des Douanes aux fins d’assistance dans l’identification des ailerons de requin et de raie saisis, le département juridique a participé à la mission d’appui des Douanes dans le cadre de la procédure.
- EAGLE a été saisi sur demande des douanes pour faire procéder à des expertises d’identification des ailerons par extraction ADN.
- **Les 04 et 11 Juillet 2024**, le département juridique a apporté son d’expertise aux Douanes suite à la saisie d’espèces protégées en vue de leur identification et du régime juridique applicable.
- Ses travaux menés ont permis d’identifier les espèces qui des messagers serpentaires, marabouts et corbeaux. Ils ont aussi permis de constater l’absence de certaines pièces justificatives qui doivent accompagner l’importation de certaines espèces. Les douanes ont transigé à un montant de 400.000 FCFA avant de mettre à la disposition de la Direction des Eaux et Forêts.

- La saisie opérée par la subdivision des douanes de l'AIBD portée sur des ailerons de requins qui partaient à l'exportation. La vérification des espèces a permis de constater leur inscription dans l'Annexe 2 de la CITES mais aussi de la régularité des documents présentés pour l'exportation.
- **Mission d'assistance à EAGLE-Guinée**
- **Du 10 au 18 janvier 2024**, le département juridique a effectué une mission en Guinée. Celle-ci avait pour objectif de vérifier le matériel dans les locaux abritant les bureaux d'EAGLE Guinée, de constater les dégâts matériels consécutifs à l'explosion du dépôt de carburant de Conakry survenu le 18 décembre 2023, et enfin de rétablir les lieux notamment la réparation des portes et les fenêtres des bureaux de l'ONG
- Le département juridique en la personne de son Chef de département a par ailleurs, participé à la prospection des endroits pouvant servir de lieux d'une éventuelle opération. Il en a outre participé à l'élaboration et à la rédaction des 03 Documents préalable à toute opération.
- Pour ce qui concerne ses fonctions purement juridiques, il a assisté les juristes d'EAGLE-Guinée dans la préparation des documents pré-opération.
- Enfin, le département juridique a assisté les juristes d'EAGLE-Guinée dans l'élaboration de certains documents internes comme :
 - Les PPT droit pénal de la faune ;
 - Les analyses juridiques liées aux infractions fauniques.
 - L'établissement du TDR de formation des agents de la Brigade de lutte contre la criminalité faunique de la République de Guinée. Cette formation vise à renforcer la capacité desdits agents de la Brigade de lutte contre la criminalité faunique de la République de Guinée.
- **Recrutement et formation de juristes stagiaires :**
- Le département juridique a aussi procédé à trois sessions de recrutement de juristes stagiaires. Sur les candidats, il y a un ressortissant guinéen qui après audition a accepté de se joindre à l'équipe d'EAGLE-Guinée. Sur les neuf candidats convoqués pour le premier entretien, cinq ont été retenus et devront subir la phase 02 du recrutement. A l'issue de celle-ci, 03 candidats sénégalais et 01 candidat guinéen ont été retenus pour le troisième et dernier entretien prévu au début du mois d'octobre. A la fin du processus, deux juristes ont été recrutés ont faire leur formation.

- Dans le cadre de la formation des deux juristes, le département juridique a mis l'accent, d'abord, sur l'étude des textes juridiques. Ensuite, la formation a continué avec l'étude du manuel des procédures de EAGLE, ainsi que tous les documents dans le cadre des activités du projet. Enfin, le département a initié les jeunes juristes par rapport à la présentation des power points, particulièrement celui sur le droit de la faune et celui sur le respect des droits de la défense.
- **Demande de permis auprès de la DEFCCS**
- Le département juridique a introduit une demande de permis auprès de la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et Conservation des Sols afin de circuler sur l'étendue du territoire sénégalais avec des échantillons de dépouilles utilisées lors des formations sur la criminalité faunique dans le cadre de l'identification des espèces.
- Le département juridique a, en outre, déposé une demande de permis CITES auprès de la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et Conservation des Sols afin d'envoyer des échantillons de dépouilles d'espèces saisies par la Douane Sénégalaise aux États-Unis pour l'extraction de l'ADN et de faire des analyses.
- **Visites de dialogue et de sensibilisation**
- **Les 14 et 15 mars 2024**, le département juridique a effectué une série de rencontres auprès d'acteurs judiciaires respectivement dans le ressort de Tambacounda et de Ziguinchor.
- L'objectif de cette visite consistait à sensibiliser **07** juges et **01** Procureur Général et **01** Procureur de la République sur les enjeux du trafic illicite d'espèces sauvages pour une meilleure application de la loi faunique par le prononcé de peines exemplaires.
- **Le 09 Avril 2024**, le département juridique a effectué des rencontres auprès des autorités judiciaires au niveau du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar.
- L'objectif de ces différents entretiens était de s'enquérir de la politique pénale du parquet et des juges du siège du tribunal sur le régime de protection des espèces inscrites dans la CITES et qui ne figurent pas dans le code de la chasse et de la protection de la faune. A cet effet, 1 l'adjoint au délégué du procureur près le Tribunal d'Instance et un juge du tribunal de grande instance ont été rencontrés.

Tableau des condamnations trafiquants en 2024

Opérations	Commission rogatoire du 29 Avril 2024	Operation Sana CAMARA et Boubacar CISSE du 24 Mai 2024
Condamnations		
Nombre de Trafiquants arrêtés	9	2
Nombre de Trafiquants condamnés		2
15 Jours fermes de prison		
1 mois ferme de prison		
2 mois fermes de prison		
Sursis		X
Transaction		
Relaxe		
Nombre de jours passés sous les verrous	00	10

6. Management et formation

Indicateur

Nombre de juristes en test	04
Nombre de médias en test	00
Nombre d'enquêteurs en test	07
Nombre de comptables en test	00
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	05
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	02

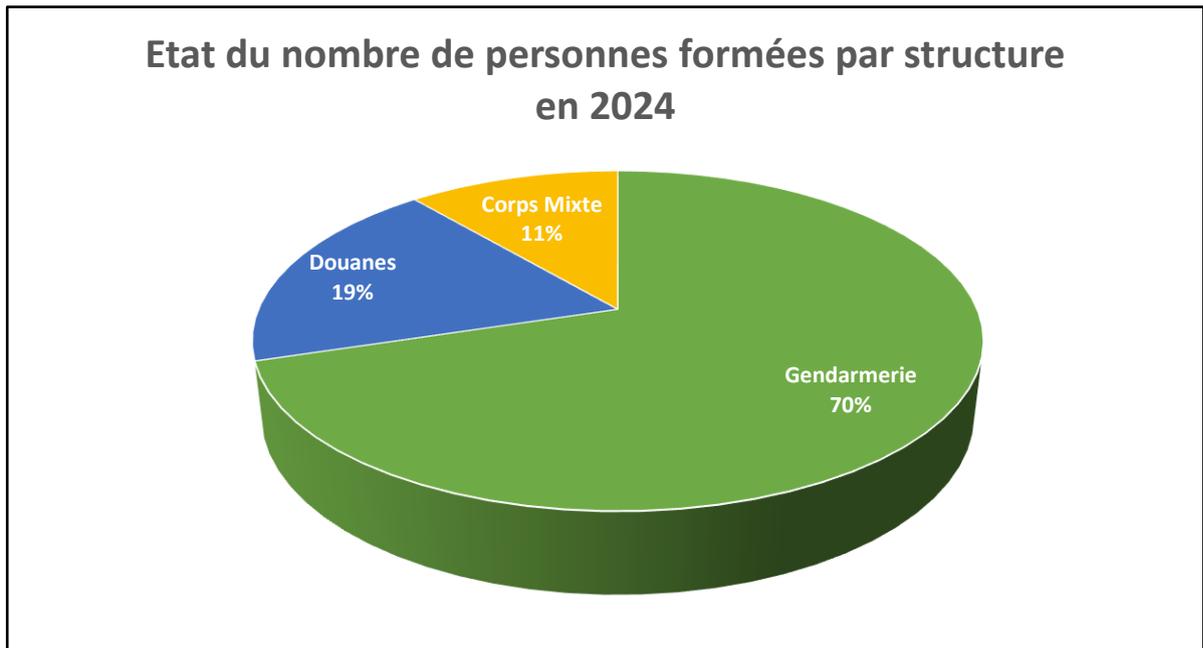
Formation

- **05** formations ont été dispensées au Sénégal en 2024 touchant **161** forces de défenses et de sécurité et de magistrats soit **113** Gendarmes, **30** Douaniers, **18** issues de corps mixte (Police, Douanes et Gendarmes).
- Les formations portaient sur la Criminalité Faunique :
 - Présentation de l'ONG EAGLE et de ses objectifs dans la lutte contre la Criminalité Faunique
 - Présentation de la Convention CITES, de la convention transnationale sur les crimes organisés
 - Présentations de cas d'arrestations de trafiquants et suivi juridique
 - Présentation des produits de contrebandes
 - Présentations des moyens de dissimulation des produits de contrebandes

Tableau de répartition des formations effectuées en 2024 par EAGLE

Structures formées	Type	Formateurs	Nombre de personnes	Lieux	Dates
Gendarmerie	Officers Gendarmerie	- Assistant de coordination - Chef du département Juridique EAGLE	49	CAOG	février 2024
Mixte	Police Gendarmerie Douanes	- Coordinatrice EAGLE - Assistant de coordination EAGLE - Adjointe point focal CITES	18	AIBD	08 au 10 Juillet 2024
Gendarmerie	Sous Officers Gendarmerie	- Assistant de coordination EAGLE - Chef du département Juridique EAGLE - Ancien point focal CITES	32	CNFPJ	19 Juillet 2024
Douanes	Douanes	- Coordinatrice EAGLE - Autres intervenants	30	Novotel	07 Octobre 2024
Gendarmerie	Sous Officers Gendarmerie	- Assistant de coordination EAGLE - Juriste EAGLE	32	CNFPJ	27 Décembre 2024

Analyse rapide



- **Le 08 Février 2024**, EAGLE SENEGAL, en collaboration avec la coopération française et la Gendarmerie Nationale, a organisé à une formation de quarante-neuf (49) officiers de Gendarmerie venant de neuf pays africains notamment le Gabon, le Cameroun, le Congo Brazzaville et la République de Guinée . Ils ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Le Directeur des Etudes de l'EOGEN et du CAOG a prononcé les mots d'ouverture de la formation. Il a eu à féliciter l'ONG EAGLE-Sénégal dans le cadre de son combat pour la préservation de la faune sauvage et sa collaboration avec le CAOG. Quatre modules ont été présentés notamment sur la présentation de la criminalité faunique et de ses connexions, le droit pénal faunique, la CITES et sur les techniques d'identification et de dissimulation de la contrebande faunique.



- **Du 08 au 10 Juillet 2024**, EAGLE SENEGAL a participé à une session de formation organisée par le Programme Opérationnel Conjoint phase 2 (POC 2) financé par l'Union Européenne. Cette formation a vu la participation de dix-huit (18) forces de défense et de sécurité issues de la Police, de la Gendarmerie et des Douanes. La formation a été dispensée en deux phases (théorie et pratique). La phase théorique était constituée de présentation de modules notamment la criminalité faunique, la connexion avec les autres formes de criminalité, le droit pénal de la faune, la CITES et les techniques d'identification et de dissimulation. La phase pratique a consisté à des fouilles ciblées sur des vols au départ pour mettre en application des connaissances acquises avec la participation des chiens K9 de la Police. Enfin les participants ont eu droit à une visite à la réserve de Bandia afin de leur permettre de pouvoir identifier les espèces dans leurs habitats et connaître le statut de protection de ces espèces. A la fin de la formation des certificats ont été remis. Les participants et les organisateurs ont remercié EAGLE SENEGAL pour la qualité des présentations et les documents qui ont mis à leur disposition.



- **Le 19 Juillet 2024**, EAGLE SENEGAL en collaboration avec le Centre National de Formation Judiciaire de la gendarmerie Nationale a assisté à une formation de trente-deux (32) sous-officiers de la Gendarmerie. Ils ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Le Commandant de la Gendarmerie par ailleurs Directeur des études a prononcé les mots d'ouverture de la formation. Il a eu à féliciter l'ONG EAGLE-Sénégal dans le cadre de son combat pour la préservation de la faune sauvage et sa collaboration avec la Gendarmerie Nationale. Quatre modules ont été présentés portant notamment sur la présentation de la criminalité faunique, le droit pénal faunique, la CITES et sur les techniques d'identification et de

dissimulation de la contrebande faunique. A la fin de la formation les participants ont reçu des certificats d'initiation à la criminalité faunique.



- **Le 07 Octobre 2024**, EAGLE SENEGAL a participé à une session de formation organisée par les douanes françaises au Sénégal. Cette formation a vu la participation de plus de trente (30) douaniers issues de plusieurs pays la Gambie, le Cameroun, le Sénégal etc. La Coordinnatrice a fait une présentation sur les techniques d'identification et de dissimulation.



- **Le 27 Décembre 2024**, EAGLE SENEGAL en collaboration avec le Centre National de Formation à la Police Judiciaire de la gendarmerie Nationale a assisté à une formation de trente-deux (32) sous-officiers de la Gendarmerie. Ils ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. A la fin de la formation les participants ont reçu des certificats d'initiation à la criminalité faunique.



Management :

- Un juriste et trois enquêteurs Guinéens ont rejoint le projet dans le cadre de l'ouverture de EAGLE GUINEE pour une formation.
- La Coordinatrice a effectué plusieurs démarches administratives dans le cadre des accords de partenariat avec les douanes et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et de la Transition Ecologique. L'accord de partenariat avec la Direction Générale de la Police est en cours d'exécution. Ces démarches avaient pour but de faciliter le travail d'EAGLE avec les différentes administrations dans le cadre de la lutte contre la criminalité faunique.
- La Coordinatrice a aussi mis en œuvre plusieurs diligences pour établir et renforcer la collaboration avec l'Etat du Sénégal, les Ambassades et autres partenaires privés. A ce titre, elle a rencontré 46 partenaires extérieurs et collaborateurs en 2024.
- Plusieurs sessions de recrutement ont été organisées par la coordination, le département juridique et le département investigation en 2024.

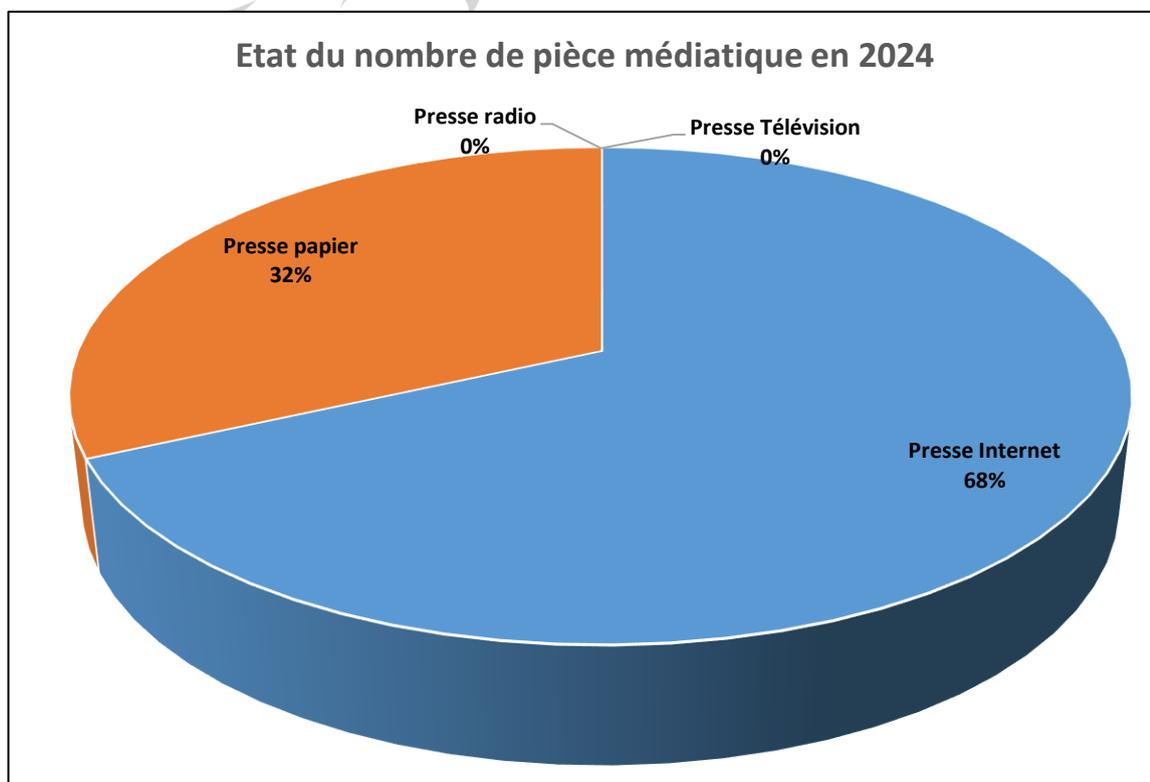
7. Médias

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 66			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse Papier
00	00	45	21

- Au moins **66** pièces médiatiques représentent les résultats des opérations d'EAGLE en 2024 dont au moins, **45** pièces Internet, **21** pièces écrites, **00** pièces presses Radio et **00** pièce télévision.
- Parmi les médias locaux ayant produit des articles papiers écrits, on note : « l'Observateur », « Enquête », « Le quotidien », « Walfadjri », « Libération », « L'As », « L'Enquête », « Direct info » et « La tribune »).

Analyse rapide



CRIMINALITE FAUNIQUE Commission rogatoire sur un trafic international d'anguilles

La Dic met fin aux agissements d'un réseau sénégalais

Grâce à l'exécution d'une Commission rogatoire internationale, des éléments de la Division des investigations criminelles (Dic) ont mis la main sur des membres d'un réseau sénégalais opérant dans un trafic international d'anguilles.

Par Mamadou T. DIATTA

Les efforts des Forces de sécurité, dans le cadre de la lutte contre le trafic d'espèces protégées, continuent de produire des effets. Ainsi, on note de nouvelles arrestations de trafiquants supposés. Cela est le fruit d'une Commission rogatoire internationale (Cri) entre la France et le Sénégal. Cette démarche a permis à la Division des investigations criminelles (Dic), un démemberement de la Direction de la police judiciaire sénégalaise (Dpj), de démanteler «le réseau sénégalais de trafic international d'anguilles». C'est, en effet, ce qui transparaît dans un communiqué de l'Ong Eagle Sénégal, une structure spécialisée dans la lutte contre le trafic de faune en Afrique. «Plusieurs personnes ont été interpellées et entendues, notamment un res-

mandat d'arrêt international a été délivré, et qui pourrait faire l'objet d'une demande d'extradition par la France. Plusieurs perquisitions ont été opérées, permettant de récolter de précieux éléments de preuve, et de saisir une grande quantité de matériel utilisé par le réseau de trafiquants (climatiseurs, purificateur d'eau, appareil d'oxygénation de l'eau, bassins, congélateurs, etc.)», fait-on savoir dans le document. Eagle Sénégal a soutenu cette démarche judiciaire «en mettant à disposition de la Police judiciaire sénégalaise, à travers la Division des investigations criminelles (Dic), les renseignements qu'elle détenait sur les agissements de l'organisation criminelle au Sénégal».

Elle renseigne aussi, dans son document, qu'«un juge d'instruction français a conduit au

2024, une délégation pour enquêter sur les ramifications africaines d'un trafic international portant sur espèce protégée, *anguilla anguilla* (civelle européenne)». Cette enquête, entamée en février 2023, est la conséquence de «la découverte par la Direction des opérations douanières (Dod) française d'un entrepôt situé en région parisienne abritant plus de 300kg de civelles (anguilles), destinés à être envoyés au Sénégal». «Dans le cadre d'investigations confiées au Service d'enquête judiciaires des finances (Sefj) français, d'autres saisies ont été opérées par les douaniers de l'aéroport de Roissy», souligne-t-on.

Grâce à leurs investigations, les limiers parviendront à «établir que le Sénégal était vraisemblablement utilisé comme pays de rebond de ces espèces protégées ayant pour destination finale l'Asie, nécessitant une coopération entre les deux pays». «C'est dans ce cadre qu'une demande d'entraide judiciaire internationale a été transmise par le juge d'instruction français aux autorités judiciaires sénégalaises



conformément à la Convention d'entraide judiciaire entre le Sénégal et la France», informe le communiqué de l'Ong Eagle Sénégal.

L'exécution de la Commission rogatoire internationale (Cri) a permis la confirmation des «premières investigations. La coopération entre les enquêteurs sénégalais de la Dic et les enquêteurs français a permis d'établir que les civelles pêchées en France étaient acheminées depuis l'aéroport de Roissy dans les bagages en soute de passeurs de diverses nationalités asiatiques (des Chinois et des Malaisiens)».

semaines dans des bassins spécialement aménagés dans des entrepôts de la périphérie de Dakar, les civelles étaient réexportées vers Hong Kong par fret aérien. Le passage par l'Afrique permettait de masquer l'origine réelle des civelles et d'échapper à la réglementation liée à l'exportation de civelles (*anguilla anguilla*) protégées par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites), en déclarant frauduleusement la marchandise comme une autre espèce non protégée», renseigne-t-on.

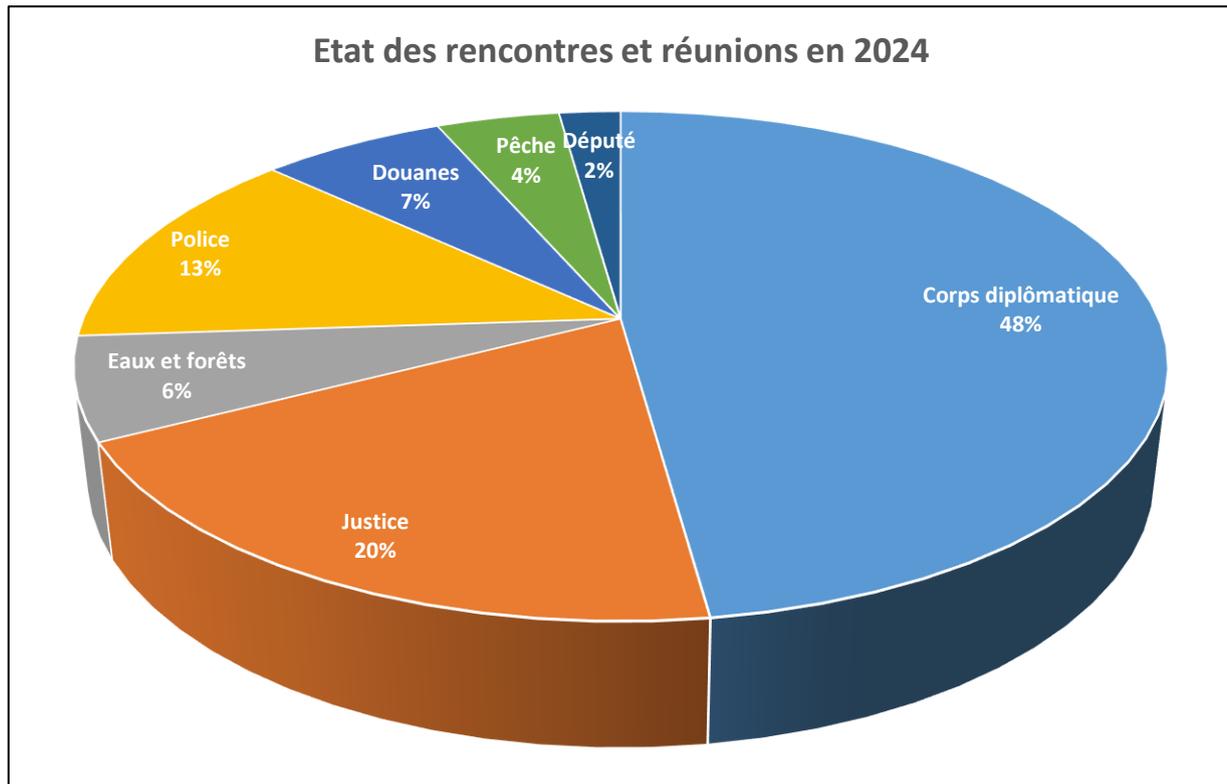
8. Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		46		
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cours	Visio-conférence
22	04	00	15	05

- En 2024, des rencontres ponctuelles ou régulières ont eu lieu. A ce titre, elle a rencontré 22 représentants des corps diplomatiques, 09 magistrats (siège et parquet), 06 membres de la Direction Générale de la Police Nationale, 03 membres de la Direction des Douanes, 03 membres de la Direction des Eaux et Forêts, 02 membres du Ministère de la Pêche et 01 membre de l'assemblée nationale.

Analyse rapide



9. Conclusion

L'année 2024, EAGLE Sénégal a fait des opérations, du renforcement et à veiller à la consolidation des acquis de l'ensemble de l'équipe. Le résultat des opérations est à la baisse comparé aux années précédentes. Toutefois plusieurs formations ont été dispensées en 2024. Les formations ont eu un effet favorable avec un bon retour des éléments formés qui deviennent de plus en plus impliqués dans la lutte contre la criminalité faunique.

Nous avons noté une bonne collaboration des éléments formés, des autorités judiciaires rencontrées qui ont été attentifs aux plaidoyers de la lutte contre le trafic de faune. Les commissariats à travers leurs Brigades de recherche qui ont appuyé sans faille les opérations. Les démarches administratives auprès des autorités se poursuivent.

L'année 2025 doit être le moment de la confirmation des résultats des accords de collaboration signés pour une lutte efficace de la criminalité faunique et ses connexions.